



LA CLASSIFICATION, Un enjeu impératif pour le personnel

Cher(e)s collègues,

Dans le cadre de la coopération syndicale avec le SNU, le syndicat CDMT EMPLOI Martinique partage avec vous une analyse que nous avons en commun sur le dossier CLASSIFICATION. Pour mémoire, en dehors du bureau, nos deux représentantes Laure LABEAU et Edith LAHAUT sont en contact permanent avec le SNU sur ce dossier.

Pour preuve, Edith LAHAUT participe régulièrement aux travaux du SNU et Laure LABEAU a fait partie en Décembre de la délégation SNU qui négociait avec la Direction. La Secrétaire Générale du SNU, Colette PRONOST est venue en Martinique participer à un séminaire syndical organisé par nos soins, et une AG a eu lieu au Lamentin. La CDMT EMPLOI Martinique a été signataire d'un mouvement national intersyndical sur la question.

Les conditions de la classification n'étant pas réunies, c'est en toute responsabilité que nous pensons que la Direction doit revoir sa copie.

Par ailleurs, il faut avoir le courage de dire que même si cette classification est incontournable pour la Direction dans son projet de fusion, elle doit nécessairement garantir une évolution de carrière correcte aux agents. Elle doit prendre en compte valablement les deux statuts du personnel, corriger la discrimination subie par les agents de droit public, ne pas "zapper" la situation particulière de notre région dans la finalisation de la classification.

Ainsi, la CDMT EMPLOI Martinique vous transmet une communication dans le but de vous informer sur les avancées des relations du moment avec la Direction Générale. A

noter que les syndicats SNU, CGT, FO au niveau hexagonal, comme une seule organisation, ont travaillé ensemble pour faire valoir ce droit d'opposition qui ne permet pas à l'accord de s'appliquer au personnel. Dans l'analyse de fond, à travers ce projet de classification, la Direction Générale profitait pour réduire toutes les voilures au nom des économies que le gouvernement a institué. Les conséquences majeures de ces économies touchent : la réduction de la valeur du point d'indice, la baisse de la masse salariale, le ralentissement du déroulement de carrière...etc.

Des considérations inacceptables !

La CDMT EMPLOI Martinique continue de travailler d'arrache-pied sur tous les dossiers importants dans l'intérêt majeur du personnel.

Par ailleurs, le dossier " Plateforme Conseillers dédiés à la relation d'entreprise" est sur le tapis. Là aussi, nous vous tiendrons informés des suites qui seront données, dans la mesure où tous, nous sommes conscients de l'importance de cette mission. La CDMT EMPLOI Martinique entend vraiment faire prendre en compte la position du personnel tout en permettant que cette mission de service public ne soit pas externalisée et privatisée.

Lamentin, le 05 Février 2015

Pour le bureau CDMT EMPLOI Martinique
La Secrétaire Générale



Laure LABEAU



Nos contacts :

Mesdames Laure LABEAU - Edith LAHAUT
Augustine VICTOR - Jenny KONATE
Messieurs Jean Michel VERROUX - Mario MOREAU

Tél : 0696 57 05 77 - Mail : Syndicat.CDMT-Martinique@pole-emploi.fr